

les risques *Ne* font pas partie du travail



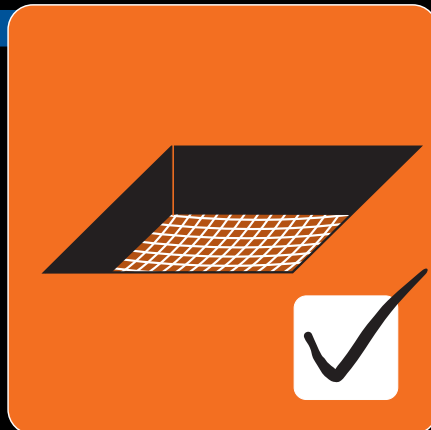
LOTU
prévention des
chutes de hauteur

Vérifier toujours
l'état des:

1 escaliers



2 ouvertures



3 échafaudages
sur chevalets



les risques **NE**

font pas partie du travail

Vérification préventive

LOTU

prévention des chutes de hauteur

1

escaliers



- Échelons antidérapants
- Pieds réglables
- Système d'ancrage
- Crochet de sécurité
- Patins antidérapants
- Norme UNE



- Échelons antidérapants
- Sécurité écartement maximum 30°
- Dispositif anti-écartement
- Levier de frein (si munie de roulettes)
- Patins antidérapants
- Norme UNE

Pour une + grande sécurité

- S'équiper d'un harnais ou d'une ceinture de sécurité à plus de 3,5 m.
- Ne pas utiliser comme plateforme de travail.
- L'assujettir à l'aide de butoirs pour l'empêcher de glisser.
- Vérifier régulièrement l'état de l'échelle.
- Ne pas utiliser d'échelles de fortune.

les risques *NE*

font pas partie du travail

Vérification préventive

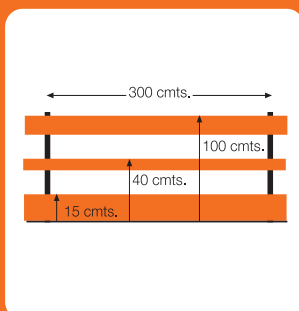
LOTTU

prévention des chutes de hauteur

2 ouvertures

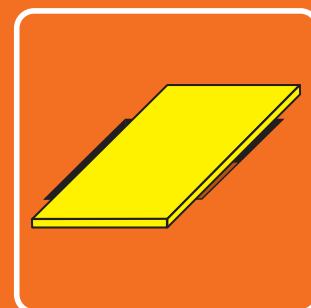
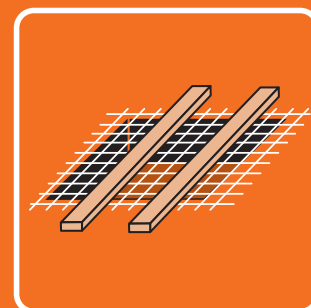
Garde-corps

- Solidité et résistance.
- Hauteur minimale: 1 m.
- Trois éléments horizontaux.
- Supports verticaux tous les 3 m.
- Fixation sur coffrage.



Grillages et Planches

- Petites ouvertures (1,5 x 1,5)
- Grillage + Planches
- Planches clouées
- Planches jaunes
- Planches: surface lisse



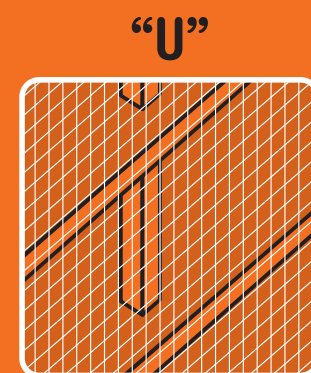
Filets horizontaux

- Fixé sur console
- Chevauchement minimum entre filets: 75 cm.
- Hauteur de chute maximale: 6 m. Fond: 3 m.
- Libre de matériaux ou objets.
- Fixé sur supports de structure.
- Couvrir complètement l'ouverture ou la zone à protéger.
- Espace libre entre filet et sol et autres obstacles.
- Libre de matériaux ou objets.
- Si plusieurs filets assemblés, chevauchement minimum 2 m.



Filets verticaux

- Fixé sur supports verticaux ou coffrage.
- Dépasser 1 m au-dessus de l'intersection entre filet et zone clôturée.
- Fixé sur potences et ces dernières assujetties dans le béton.
- Distance maximale entre potences: 4,5 m.
- Dépasser 1 m au-dessus du plan de travail.
- Bas du filet fixé sur coffrage au moins tous les mètres.
- Hauteur de chute maximale: 6 m.



PROCÉDER AUX ESSAIS REQUIS ET VÉRIFIER DATE DE CADUCITÉ

les risques **Ne**

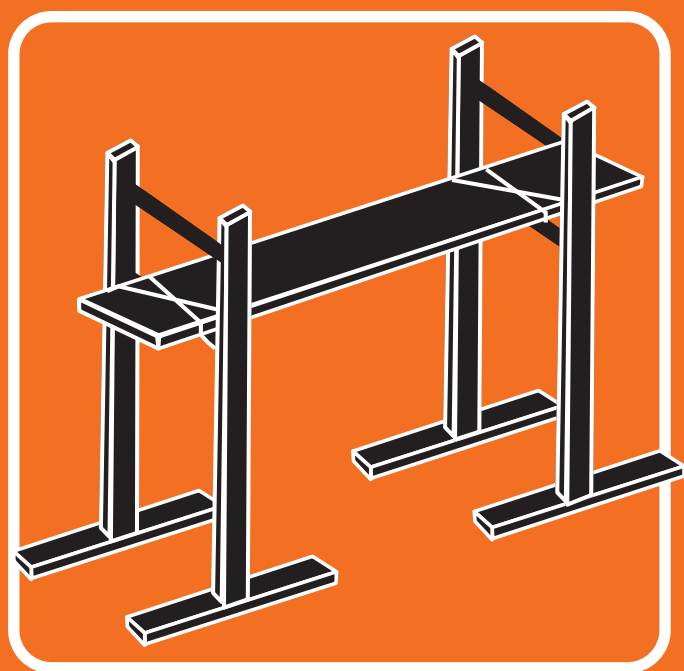
font pas partie du travail

Vérification préventive

LOTU

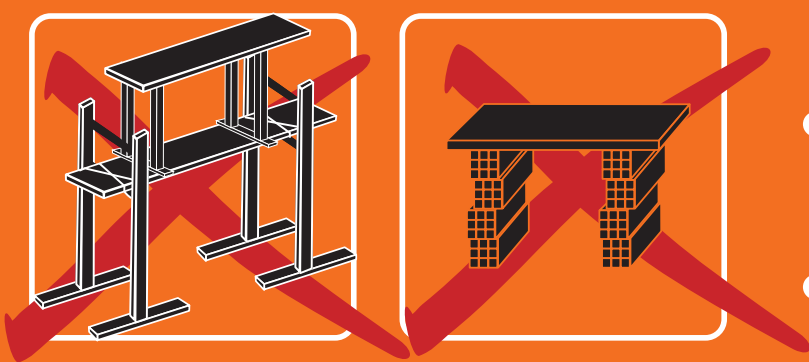
prévention des chutes de hauteur

3 échafaudages sur chevalets



- Matériaux solides (verticaux) métalliques.
- Poser sur surface antidérapante.
- Hauteur inférieure à 2 m.
- Surface minimale : 50 x 60 cm.
- Environnement libre d'obstacles.
- Matériaux (verticaux et horizontaux) ancrés ou assujettis.
- Inspection régulière.

Les plateformes ne doivent pas:



- Être réalisées avec des échelles, bidons, palettes, piles de matériaux.
- Être formées d'autres plateformes empilées.
- Être utilisées sur des échafaudages mobiles ou suspendus.